L'ABEILLE.

PAR BOLLIPE, MARNI & CO.

NO. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année, ou douze piastres pour le semestre, payables d'avance pour le trimestre, lorsque l'abonné ne voudra pas interrompre son abonnement avant que son abonnement ne sera discontinué avant que les exemplaires ne cessent de paraître. Les lettres et paquets qui ne seront pas affranchis ne seront pas reçus. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, sur le quel avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Elles paaeront par ligne, en cinquante cents pour chaque fois, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans les lignes ci-dessus, devra être payé comme une nouvelle insertion.

Les Lettres et les Lettres de Change, et les Billets, et les Billets de Banque, devront être payés comme une nouvelle insertion.

ANNONCES PAR L'ANNÉE aux conditions—Les actions, et les Banques, et les Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, et les compagnies d'Assurances et Banques à payer, et les agents pour navires, tailleurs et hôtels à payer, et les maisons de commerce ainsi qu'à commission, sont payées à raison de douze piastres par pouce par année d'avance.

Les Affiches des Ventes Judiciaires et de Biens Immeubles, et les Affiches des Ventes Judiciaires et de Biens Immeubles, et les Affiches des Ventes Judiciaires et de Biens Immeubles, et